

## ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° AR-0232-2025 du 15 juillet 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de la Gironde ;

Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

### ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est mise à jour au **15 juillet 2026** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **23** noms.

ARTICLE 2 - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat

est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,  
Le

P/ Le Président,

**Christophe DUPRAT**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
*Maire de Saint-Aubin-de-Médoc*

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

## LISTE D'APTITUDE

### D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Liste d'aptitude mise à jour au 15 juillet 2026

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
ABID	Zineb
BITEAU	Elise
BOYER	Clémentine
BRISTAULT	Robin
CARLOT	Gabriel
CHAMPARNAUD	Julie
DOBZYNSKI	Alexandre
FRANTZ	David
GALAN	Emilie
GAUDRY	Cécile
GONZALVO	Justine
LACOMBE	Magalie
MARTINEZ	Gabrielle
MASSON MORIN	Audrey
MEDJANI	Elodie
MORENO DUASO	Sara
MOUTE LÉGLISE	Adeline
NAPIAS	Estelle
NERRIEC	Sébastien
OLLAT	Isabelle
ROUQUET	Nathalie

## LISTE D'APTITUDE

### D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Liste d'aptitude mise à jour au 15 juillet 2026

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
UBERTI	Hugo
WARRISSE	Véronique

Liste arrêtée à 23 inscrits